

Identification		Numéro de dossier : 1104265001
Unité administrative responsable	Développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des sports , Division des orientations - Équipements_événements et pratique sportive	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	Niveau décisionnel modifié
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Donner un accord de principe pour : a) octroyer une contribution financière maximale de 1 278 720 \$ (taxes incluses) à Tennis Canada - Stade Jarry pour le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis, conditionnel à l'obtention de la subvention du MELS ; et b) prolonger le terme initial de la cession de propriété superficière du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021.	

Contenu

Contexte

Tennis Canada - Stade Jarry souhaite apporter des améliorations aux plateaux sportifs et aux espaces d'encadrement des athlètes de haut niveau du Centre national d'entraînement à Montréal, afin de les rendre mieux adaptés aux normes et standards internationaux. L'organisme compte aussi restaurer les installations du Stade de tennis Uniprix du parc Jarry pour répondre aux nouvelles exigences des circuits professionnels pour la Coupe Rogers et assurer la pérennité et la croissance des internationaux de tennis du Canada à Montréal.

Les projets prévoient le développement et la consolidation de l'actif. Le projet de développement consiste à l'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis et celui de consolidation de l'actif à l'amélioration des installations de la Coupe Rogers à Montréal.

Tennis Canada - Stade Jarry a déposé des demandes de contributions financières au MELS (Programme de soutien aux installations sportives et récréatives) pour le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis et au MAMROT (Fonds Chantiers Canada - Québec) pour l'amélioration des installations de la Coupe Rogers à Montréal.

Ces deux projets nécessitent un investissement total d'environ 13,7 M\$. Les gouvernements du Québec et du Canada sont sollicités pour une contribution totale de près de 8,3 M\$ pour sa réalisation. L'organisme Tennis Canada - Stade Jarry investira pour sa part quelque 2,7 M\$ dans ses projets. Afin de compléter le montage financier, la Ville de Montréal est sollicitée par Tennis Canada - Stade Jarry pour près de 2,7 M\$.

Décision(s) antérieure(s)

CO95 01404 du 20.06.1995 - Approbation par le conseil municipal du projet d'acte de propriété superficière, du projet d'acte de garantie et de cession, du projet de convention, et du projet de bail.

- CO01 01631 du 19.06.2001 - Autoriser la présentation du projet de développement du Centre de tennis du parc Jarry dans le cadre du volet 3 du Programme d'Infrastructures Canada-Québec, conditionnellement à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville et Tennis Canada; Confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet pour un montant maximum de 3,3 M\$.
- CM03 0053 du 27.01.2003 - Adoption du projet de règlement P-03012 modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (CO92 03386) et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir l'assemblée publique.
- CM04 0007 du 26.01.2004 - Approuver le projet de convention de subvention d'une valeur maximale de 3,3 millions \$ entre la Ville de Montréal et Tennis Canada - Stade Jarry, la garantie collatérale de 3,3 millions \$, la cession de priorité d'hypothèque, les modifications au bail et le protocole d'entente (MOU) afin de permettre la réalisation des travaux de construction et d'amélioration du Centre de tennis du parc Jarry.
- CE10 0125 du 3.02.2010 - Donner un appui aux projets corporatifs, d'arrondissements et de tiers avec partenariat municipal listés ci-après, en vue de leur inscription au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS et/ou au Fonds Chantiers Canada - Québec (FCCQ) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : (.....)Tiers avec partenariat municipal : Tennis-Canada : Projet d'amélioration du Centre national d'entraînement du tennis et du Stade Uniprix à Montréal .

Description

Le présent sommaire traite la demande d'appui financier de Tennis Canada pour le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis qui comprend l'aménagement de nouveaux espaces pour l'encadrement et l'entraînement des athlètes de haut niveau du Centre national d'entraînement à Montréal ainsi que la construction de quatre courts de tennis de terre battue utilisables, toute l'année.

Il s'agit de conclure un accord de principe qui permettra à Tennis Canada - Stade Jarry de compléter le montage financier requis pour la réalisation des travaux d'amélioration du Centre national d'entraînement du tennis. À cet effet, une contribution maximale de 1 278 720 \$ (taxes incluses) serait versée par la Ville à l'organisme. Cette contribution serait conditionnelle à l'autorisation du projet et au soutien financier du MELS. Des conventions, entre la Ville et l'organisme, devront être signées, dans lesquelles Tennis-Canada s'engagerait à accroître son implication dans la communauté montréalaise et à mettre à la disposition de la Ville une partie de ses installations et certains de ses services au profit du rayonnement international de Montréal et au bénéfice direct de la population montréalaise.

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS. Cependant, la contribution gouvernementale est conditionnelle à l'engagement du requérant à demeurer propriétaire de l'installation pour une période d'au moins dix ans suivant la date de fin des projets, soit la date de fin des travaux de l'installation subventionnée. Or, l'entente de droit superficiaire entre Tennis Canada - Stade Jarry et la Ville de Montréal prend fin le 31 juillet 2015. Pour se conformer aux exigences des programmes de subvention, il faut reporter la date du premier terme de l'entente de droit superficiaire du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021.

Le ministère est prêt à donner l'autorisation pour la contribution financière et il est en attente de la Ville pour son accord de principe concernant le report de la date du premier terme de l'entente de droit superficiaire de 2015 à 2021.

Le projet d'amélioration et de restauration des installations de la Coupe Rogers pourra être présenté à l'administration municipale ultérieurement.

Justification

Depuis l'implantation du premier Centre national d'entraînement de tennis au Stade Uniprix en mars 2007, Montréal constitue le plus important pôle de production des meilleurs joueurs et meilleures joueuses de tennis au Canada. Les jeunes de la relève de Tennis Québec et de Tennis Montréal ne sont pas en reste, car ils bénéficient aussi des conditions d'entraînement optimales mises en place par Tennis Canada. Toutefois, faute d'avoir ici même à Montréal des courts en terre battue disponibles à l'année, nos meilleurs joueurs n'ont d'autre choix que d'aller s'entraîner ailleurs pour parfaire leur entraînement sur ce type de surface. Pour renforcer le pôle montréalais et attirer davantage de joueurs et d'entraîneurs talentueux, Tennis Canada doit bénéficier de telles surfaces de jeu.

De plus, l'accueil de tournois au Stade Uniprix était limité à la surface dure. Une fois les travaux complétés, le Stade Uniprix pourra accueillir des tournois de la Coupe Davis, Coupe Fed, Challenger, Futures, nationaux et provinciaux sur terre battue.

Aspect(s) financier(s)

Pour qu'il soit mené à terme, le projet requiert la participation financière du MELS et de la Ville. Le versement de la contribution de la Ville de Montréal est conditionnel au soutien financier du gouvernement du Québec et à la signature de conventions entre Tennis-Canada et la Ville de Montréal au bénéfice de la population montréalaise.

Le projet d'agrandissement et d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis est évalué à 5 114 881 \$. Le gouvernement du Québec participe au projet à raison d'un montant maximal de 2 557 441 \$, la Ville contribue financièrement pour une somme maximale de 1 278 720 \$ et Tennis Canada - Stade Jarry assume 1 278 720 \$.

Les retombées économiques directes pour la Ville de Montréal sont les taxes foncières que Tennis Canada paie depuis 1995. Depuis qu'ils ont passé de la taxe locative à la taxe foncière, l'organisme a payé quelque 6,1 M\$ en taxes municipales, dont 729 689 \$ pour l'année 2010. Le projet d'agrandissement et d'amélioration de l'équipement aura un impact sur les revenus fonciers de la Ville. Dans l'hypothèse que la totalité des améliorations est taxable, une augmentation de la valeur foncière existante entraînerait des retombées fiscales additionnelles pour la Ville estimées à 216 288 \$ par année à compter de la fin des travaux prévue en 2011.

Selon une étude réalisée par la firme CFM Stratégies en 2007, les retombées économiques de la Coupe Rogers pour Montréal sont de l'ordre de 28 M\$ par année et les revenus de fiscalité pour le Québec sont de 4,3 M\$ par année.

La contribution financière sera financée à même l'enveloppe de l'entente de 140 M \$ entre la Ville et le MAMROT.

	2010	2011
Provenance		
SMVTP		
Budget additionnel de revenus	639 360 \$	639 360 \$
Imputation		
SMVTP		
Budget additionnel de dépenses	639 360 \$	639 360 \$

La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'annexe (modifiée) du décret 1229-2005 pour des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif article 37 - « Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ».

Impact(s) majeur(s)

- Permet d'attirer à Montréal des investissements de 2,5 M\$ du gouvernement du Québec, ainsi qu'un investissement de 1 278 720 \$ de Tennis Canada.
- Enrichit le parc immobilier montréalais.
- Entraîne une augmentation du nombre de tournois de tennis d'envergure canadienne et

internationale à Montréal.

- Engendre la venue d'un plus grand nombre de joueurs et d'entraîneurs à Montréal sur une plus longue période de temps.
- Offre plus de courts de tennis aux citoyens montréalais pour leur pratique régulière.
- Permet aux athlètes et entraîneurs de tennis montréalais de progresser dans de meilleures conditions.

Opération(s) de communication

L'annonce de l'appui de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec devrait faire l'objet d'une conférence de presse.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Inscription du projet à la programmation de l'entente de 140 M\$ entre la Ville et le MAMROT au conseil d'agglomération;

Entente sur les modalités de versement de la contribution à Tennis-Canada;

Prolongation de l'entente du droit superficiaire de 2015 à 2021;

Révision et élaboration d'autres documents légaux pertinents;

Réalisation des travaux : été 2010 au printemps 2011.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Le financement du projet à même l'enveloppe l'entente 140 M\$ entre la Ville et le MAMROT nécessitera l'obtention d'une dérogation ministérielle du MAMROT, conformément au paragraphe 2b) du protocole signé le 31 mars 2008.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Développement culturel_de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des sports (Lyne D'AMOUR)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la gestion financière (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine_de la toponymie et de l'expertise (Richard ARTEAU)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Valentina VAKLINOVA
Conseillère Aménagement
Tél. : 514 872-2669
Télécop. : 514 872-9255

Endossé par:

Johanne DEROME
Directrice par intérim
Tél. : 514 872-6303
Télécop. : 514 872-9255
Date d'endossement : 2010-02-26 11:12:09

Numéro de dossier : 1104265001